Aix*Marseille université
Socialement engagée

2024_n°_3_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et climat – STE (GEC-STE)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Xavier GIRAUD, responsable du parcours GEC-STE**
- **Vincent MORON, Professeur**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix*Marseille université
Socialement engagée

·2024_n°4_CommRecrutMaster_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour les environnements vulnérables ou anthropisés - STE (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Laure MALLERET, responsable du parcours GeMEVA-STE**
- **Stéphanie ROSSIGNOL, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix*Marseille université
Socialement engagée

2024_n°_5_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour les environnements vulnérables ou anthropisés - STE (en présentiel)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Laure MALLERET, responsable du parcours GeMEVA-STE**
- **Stéphanie ROSSIGNOL, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix*Marseille université
Socialement engagée

2024_n°_6_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion et métrologie pour la qualité de l'air – STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Henri WORTHAM, responsable du parcours GeMQuA-STE**
- **Julien KAMMER, Maître de conférences**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Université d'Aix-Marseille

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix*Marseille université
Socialement engagée

2024_n°_7_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion raisonnée du mix énergétique et transition écologique - STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Pascal WONG WAH CHUNG, responsable du parcours GRETE – STE**
- **Anne BOULIN (SEBELIN), professeur associé**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Université d'Aix-Marseille - AMU

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Aix*Marseille université
Socialement engagée

2024_n°_8_OSU

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Gestion de l'environnement, parcours Gestion des sols, déchets et sites pollués - STE** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Pierre DOUMENQ, responsable de la mention « Gestion de l'environnement »**

Membres :

- **Catherine KELLER, responsable du parcours GSDP-STE**
- **Alexandre GELABERT, co-responsable du parcours GSDP-STE**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

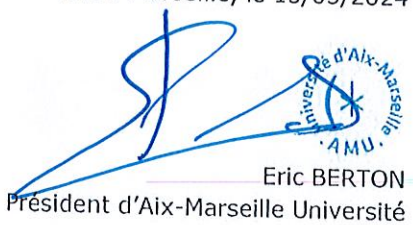

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université